



## Le Président

Mesdames les Présidentes et Messieurs  
les Présidents des Ligues et Comités  
régionaux des Hauts-de-France

Réf. : DM/JC/MG/ay/18-020  
Dossier suivi par Johann CAUËT  
Tél. : 01 40 78 28 10  
Courriel : [johanncauet@cnosf.org](mailto:johanncauet@cnosf.org)

Paris, le 27 février 2018

Objet : Convocation à l'Assemblée générale électorale du CROS Hauts-de-France

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Comme vous le savez, les CROS Nord-Pas-de-Calais et Picardie sont amenés à fusionner afin de créer le CROS Hauts-de-France, à l'instar des Ligues et Comités régionaux.

A l'occasion des Assemblées générales extraordinaires du CROS Picardie et du CROS Nord-Pas-de-Calais qui se sont déroulées le jeudi 25 janvier 2018 à Liévin, les statuts et le règlement intérieur du CROS Hauts-de-France ont été approuvés par les adhérents de chacune des deux organisations. L'article 6 de ces statuts dispose notamment que toute Assemblée générale doit être convoquée « *au moins 30 jours avant la date prévue* ».

Le projet de traité de fusion entre le CROS Nord-Pas-de-Calais et le CROS Picardie a également été validé le 25 janvier 2018, par les comités directeurs des deux CROS. Ce traité dispose, en sa section 7 : « *Lors de l'assemblée générale électorale convoquée par courrier conjoint des présidents des CROS Nord – Pas de Calais et Picardie, pourront voter et présenter des candidats les ligues ou regroupements régionaux à jour de leur cotisation en 2017.* ».

A ce jour, le Président du CROS Nord-Pas-de-Calais ne souhaite pas signer la convocation à l'Assemblée générale électorale prévue le 29 mars 2018.

De ce fait, sans attendre une rencontre avec les deux Présidents dans les jours qui viennent qui, je l'espère, permettra la reprise de la démarche de fusion, je me vois contraint, afin de respecter la date butoir d'envoi de la convocation, et sur la base du préambule des statuts du CROS Hauts-de-France qui permet au CNOSF de « *prendre toute mesure utile, et notamment la convocation d'une Assemblée générale du CROS [...] au titre de l'intérêt général dont [il] a la charge* », de me substituer aux Présidents du CROS Picardie et du CROS Nord Pas de Calais en vous priant de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE DU CROS HAUTS-DE-FRANCE**

**LE JEUDI 29 MARS 2018 À 19H00**

**THÉÂTRE DU JEU DE PAUME**

**PLACE EMILE LETURCQ – 80300 ALBERT**

Ordre du jour

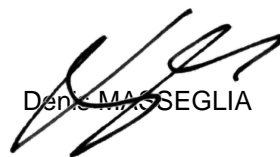
- 19h00 à 19h15 : pointage des membres actifs et associés
- Ouverture de l'Assemblée générale
- Présentation des membres de la commission d'organisation et de surveillance des opérations de votes
- Présentation des candidats
- Election du Bureau exécutif et proclamation des résultats
- Election des membres complémentaires du Conseil d'administration et proclamation des résultats
- Allocution des personnalités
- Clôture de l'Assemblée générale

Conformément aux articles 3 et 5 des statuts du CROS Hauts-de-France, les membres actifs et associés (Ligues, Comités régionaux et organismes représentant des fédérations membres du CNOSF) sont convoqués à cette Assemblée générale. Seuls les membres actifs et associés ont voix délibérative.

Chaque organisme doit y être représenté par son Président ou une personne de son comité de direction dûment mandaté à cet effet. Le vote par correspondance et par procuration n'est pas admis.

Tous les documents relatifs à ces élections (liste des candidats, nombre de voix par discipline, modalités de vote) seront disponibles sur les sites Internet des CROS Picardie et Nord-Pas-de-Calais à partir du mercredi 14 mars 2018.

Comptant vivement sur votre présence lors de ce moment important pour le Mouvement Olympique et sportif des Hauts-de-France, je vous prie d'agréer, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Denis MASSEGLIA

Copie : Jean-Pierre COISNE, Président du CROS Nord-Pas-de-Calais  
Claude FAUQUET, Président du CROS Picardie

PJ : coupon-réponse